

## Troisième édition de la démarche de formation des collaborateurs saisonniers des Parcs de loisirs

**Depuis 2015, la Compagnie des Alpes, Pôle emploi et l'Afdas ont formé plus de 350 demandeurs d'emploi au secteur des loisirs.**

Communiqué de presse

*27 septembre 2017 – Pour la troisième année consécutive, la CDA (Compagnie des Alpes), acteur de référence des loisirs, a déployé un programme de formation qualifiante pour 95 demandeurs d'emploi dans trois des parcs du Groupe (Parc Astérix, Futuroscope et Walibi Rhône-Alpes), en partenariat avec Pôle emploi, l'Afdas et le Snelac.*

Depuis trois ans, ce programme permet aux stagiaires d'obtenir un Certificat de Qualification de Branche (CQP), correspondant au métier choisi, en plus d'un des trois Certificats de Compétence Professionnels (CCP) du Titre Professionnel Agent de loisirs.

Grâce à ces trois premières éditions (2015, 2016 et 2017), plus de 350 stagiaires ont intégré ce cursus de formation aux métiers du Tourisme et ainsi développé leur employabilité dans le secteur.

### **Un programme impliquant les acteurs du secteur des loisirs, de l'emploi et de la formation**

Ce dispositif de professionnalisation unique a été conçu et coordonné par le pôle ingénierie de formation de l'Afdas (OPCA, OCTA et OPACIF de la culture des loisirs, de la communication et des médias) **avec l'aide des équipes opérationnelles des trois parcs concernés, grâce au support actif et efficace de Pôle emploi et de la Direccte de l'Oise, avec le soutien du SNELAC** (Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels).

Développé et animé par l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), un des acteurs majeurs de la Formation en France et JMSA, très présent dans le secteur des loisirs, **le cursus couvre principalement la relation aux clients, la posture clients, la qualité de service et l'accueil.**

### **Un cursus donnant accès à une double certification pour une meilleure employabilité**

Il s'agit, au travers de ce dispositif, de renforcer la qualité de prestation des équipes dans les parcs grâce aux compétences accrues des personnels **qui se verront délivrer, à l'issue de leur formation, une double certification :**

- L'un de ces 3 certificats de compétences professionnelles du métier d'Agent de loisirs :
  - Accueillir et animer dans un lieu de loisirs,
  - Participer à l'activité boutiques dans les entreprises de loisirs,
  - Réaliser des préparations froides et chaudes.
- Un certificat de qualification professionnelle reconnu par la branche ELAC (Espaces de loisirs, d'attraction et culturels) permettant à tous les titulaires de faire valoir une qualification et une première expérience reconnues, notamment, par tous les employeurs des secteurs des loisirs et du tourisme.

### **Une formation aux méthodes innovantes et débouchant sur un contrat de travail saisonnier**

Le programme de formation qui s'appuie sur des outils multimédias (Plateforme web 2.0, réseau social dédié, livret de parcours...) emploie également des modalités pédagogiques interactives et ludiques, adaptées au jeune public, à savoir des jeux de mémorisation, jeux de rôles, mises en situation, échanges de pratiques en ligne.

Enfin, à l'issue de la formation, les parcs concernés proposent systématiquement un contrat de travail saisonnier permettant de mettre en pratique les acquis et de développer les compétences du métier choisi, augmentant ainsi l'employabilité dans le secteur touristique, au-delà des sites CDA.

## Professionnaliser les saisonniers des Destinations de loisirs : un enjeu clé pour la CDA

Pour le Groupe CDA, la mise en place de cette initiative répond à un double objectif : assurer la montée en compétences de ses équipes au service de la Très Grande Satisfaction des visiteurs, d'une part, offrir une qualification reconnue aux personnels saisonniers et développer leur employabilité d'autre part.

C'est pourquoi, **le Groupe annonce à l'issue de cette troisième année, et alors que le taux de retour des personnes formées l'année précédente est conséquent, la mise en place de sessions à l'intersaison permettant à chacun de compléter sa formation.**

### Ce qu'il faut retenir :

- **Troisième année de déploiement du programme de professionnalisation qualifiante en partenariat avec Pôle emploi :**
  - 352 stagiaires formés entre 2015 et 2017
  - 2017 : 95 stagiaires saisonniers répartis sur trois parcs
  - 78 diplômés en 2017, soit 82% de taux de réussite
  - Le maintien de la double certification (CCP et CQP de branche)
- **Un double objectif pour la CDA :**
  - Assurer la montée en compétences de ses équipes pour développer la Très Grande Satisfaction des visiteurs
  - Offrir une véritable qualification aux personnels saisonniers et développer leur employabilité
- **Le maintien des sessions de formation à l'intersaison pour offrir l'opportunité aux stagiaires de développer leur niveau de qualification.**

Depuis sa création en 1989, la **Compagnie des Alpes** s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs. A la tête de 11 Domaines skiables parmi les plus prisés du monde (Tignes, Val d'Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2Alpes, Méribel, Serre-Chevalier...) et de 13 Destinations de loisirs renommées (Parc Astérix, Grévin, Walibi, Futuroscope...), l'entreprise connaît un essor continu en Europe (France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne ...) et plus récemment à l'international (Grévin Montréal en 2013, Grévin Prague en 2014, Grévin Séoul en 2015, Chaplin's World by Grévin en avril 2016 et contrats d'assistance ingénierie et management (Russie, Maroc, Japon). La CDA détient en outre des participations dans 4 Domaines skiables dont Chamonix.

[www.compagniedesalpes.com](http://www.compagniedesalpes.com)

### Contacts presse Compagnie des Alpes

Sandra PICARD - 01 46 84 88 53 / 06 85 71 29 19 - [sandra.picard@compagniedesalpes.fr](mailto:sandra.picard@compagniedesalpes.fr)  
Xavier YVON - 01 44 90 85 22 / 06 88 29 72 37 - [xavier.y@tmarkoagency.com](mailto:xavier.y@tmarkoagency.com)